



784ème séance plénière

PC Journal No 784, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION No 913
TRANSMISSION DE PROJETS DE DOCUMENTS
AU CONSEIL MINISTÉRIEL

Le Conseil permanent

Décide de demander à sa Présidente de transmettre au Président du Conseil ministériel les documents suivants :

- Projet de déclaration ministérielle sur le Processus de Corfou de l'OSCE : reconfirmation-réexamen-redynamisation de la sécurité et de la coopération de Vancouver à Vladivostok ;
- Projet de décision sur la promotion du Processus de Corfou ;
- Projet de déclaration ministérielle sur le soixante-cinquième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale ;
- Projet de déclaration ministérielle ;
- Projet de décision sur la poursuite des efforts déployés par l'OSCE pour faire face aux menaces et aux défis transnationaux pour la sécurité et la stabilité ;
- Projet de déclaration ministérielle à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- Projet de décision sur des mesures additionnelles pour soutenir et promouvoir le cadre juridique international contre le terrorisme ;
- Projet de décision sur l'orientation future de la dimension économique et environnementale ;
- Projet de décision sur la gestion de la migration ;
- Projet de décision sur le renforcement du dialogue et de la coopération sur la sécurité énergétique dans l'espace de l'OSCE ;

- Projet de décision sur la participation des femmes à la vie politique et publique ;
- Projet de décision sur le renforcement des efforts déployés par l'OSCE pour assurer une intégration durable des Roms et des Sintis ;
- Projet de décision sur la lutte contre les crimes de haine ;
- Projet de décision sur une conférence de haut niveau de l'OSCE sur la tolérance et la non-discrimination ;
- Projet de décision sur la sécurité des documents de voyage – répertoire de clés publiques de l'OACI ;
- Projet de décision sur la Présidence de l'OSCE en 2012 ;
- Projet de décision sur l'octroi du statut de partenaire pour la coopération à l'Australie ;
- Projet de décision sur les dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.

Recommande au Conseil ministériel l'adoption des documents susmentionnés.